

# Organisation des territoires et gestion foncière en Afrique noire : paradoxes et enjeux post-indépendance

## Analyse à travers l'exemple du Sénégal

Ousmane THIAM<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Université d'Avignon - UMR ESPACE 6012 du CNRS - case 17 - 74, rue Louis Pasteur - 84029 Avignon Cedex  
ousmane\_thiam@hotmail.com

**Mots clés :** territoire, foncier, territorialisé, État.

En Afrique noire, la dimension territoriale de l'État moderne est plus que jamais contestée. Alors que d'un côté, la remise en cause des cadres territoriaux issus de la colonisation et perpétrés par les gouvernements post-indépendance s'intensifie face aux exigences de développement suscitées par la nouvelle vague de décentralisation, d'un autre côté, la rémanence des repères territoriaux anciens ainsi que la persistance des encadrements coutumiers contestent ses logiques et contrarient son action.

Au Sénégal, la problématique territoriale pose deux questions principales :

- ❖ celle de l'avenir des grandes villes encore contraintes de se déployer dans des contextes territoriaux et fonciers devenus inadaptés à leurs objectifs ;
- ❖ et celle des exigences du développement et des interactions complexes entre foncier urbain et foncier rural d'une part et entre foncier coutumier et foncier étatique d'autre part.

À ces deux questions, il faut ajouter celle concernant l'enchevêtrement complexe entre territoires étatiques et territorialités identitaires, lignagères ou tribales. L'analyse de ces questions nous oblige à refonder le questionnement sur les « bienfaits » du droit romain hérité de la colonisation et à poser la question de ses limites à proposer une organisation territoriale et foncière optimale, c'est-à-dire qui permet de concilier durablement priorités étatiques, mutations sociétales et schémas territoriaux historiques.

Par rapport à ces derniers surtout, l'intérêt du questionnement réside principalement dans le fait que la structure territoriale de l'État n'est, souvent, rien d'autre que le palimpseste mal conçu et maladroitement ajusté des territorialités identitaires pré coloniales. D'où le fait que l'action territoriale et foncière de celui-ci se trouve aujourd'hui systématiquement remise en cause et contrariée par une résurgence des schémas territoriaux antérieurs et des réflexes gestionnaires qui vont avec.

En Afrique noire, le Sénégal est, à ce propos, loin d'être un cas isolé. Ces antagonismes fonciers et territoriaux se retrouvent dans la plupart des anciennes colonies. Par mimétisme, l'essentiel des États a choisi de perpétuer le schéma territorial issu de la colonisation. Ce qui, de nos jours, fait surgir de nouvelles questions face notamment aux évolutions socio-spatiales en cours. Pour l'essentiel, celles-ci concernent l'évolution du statut et des fonctions du foncier aussi bien agricole qu'urbain, les mutations des rapports de dépendance entre villes et campagnes environnantes et les nouvelles exigences, en termes de développement surtout, des premières. Presque tout le monde est aujourd'hui unanime sur le fait que la réussite des politiques territoriales et de la décentralisation surtout ne saurait se faire sans une réelle prise en compte de ces questions jusqu'à récemment négligées.

Note : les deux cartes illustrent le rapport entre les densités rurales et la forme du maillage administratif. Celui-ci repose sur un principe d'organisation dit de Platon et formalisé pour la première fois par François Moriconi-Ebrard (2003).

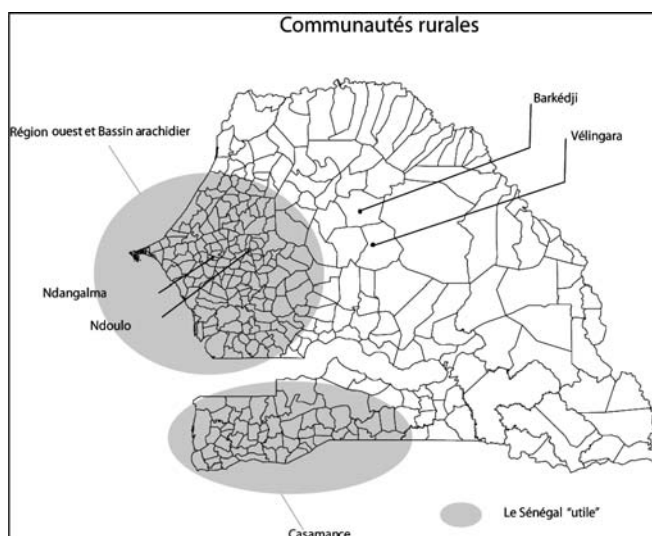


Figure 1 : découpage de l'espace rural sénégalais.

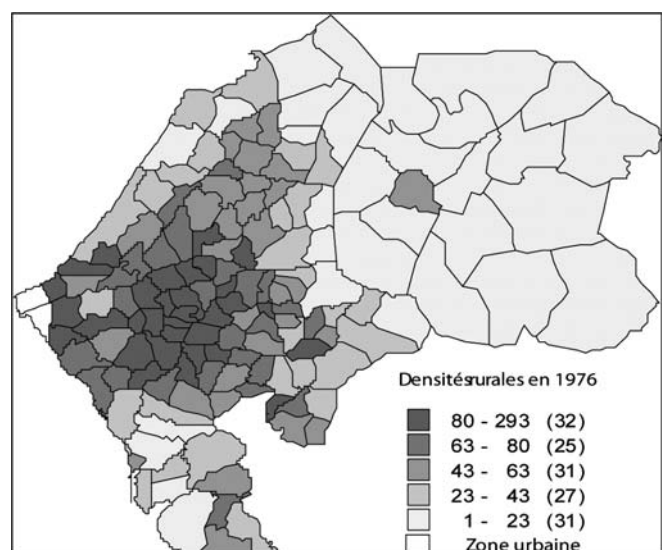


Figure 2 : densités rurales en 1976 dans le centre-ouest du Sénégal.